

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Désignations à divers organismes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A procédé aux désignations suivantes :

- Commission de suivi des sites (CSS) pour l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) – Lieu dit « La Montagne » à Septèmes-les-Vallons :

Titulaire : Madame SAEZ
Suppléant : Monsieur GENZANA

- Commission Consultative d'Elaboration et de suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets : Monsieur GENZANA.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée